



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 8 décembre 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Était absente : Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
7. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015
8. HORAIRE D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE
9. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
10. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

11. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
12. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2015
13. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT TAUX ET TARIFS TAXES 2015
14. TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES 2015
15. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
16. ADOPTION DES COMPTES
17. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. VERSEMENT ENTREPRENEUR-CASERNE DE POMPIER

21. VERSEMENT ARCHITECTE-CASERNE DE POMPIER

TRANSPORT

22. DEMANDE AU MTQ-SÉCURISER INTERSECTION RANG 7 ET ROUTE 347

URBANISME

23. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT RELATIF AU COLPORTAGE

24. RAPPORT CCU

GESTION DU TERRITOIRE

25. LABORATOIRE D'ANALYSE

26. OMH ST-CÔME-APPROBATION BUDGET 2014

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

27. VERSEMENT ENTREPRENEUR - RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE

28. VERSEMENT ARCHITECTE - RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE

29. VERSEMENT ENTREPRENEUR – AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC
SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

30. VERSEMENT ARCHITECTE – AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC
SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

31. POLITIQUE FAMILIALE-MADA

32. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2015

DIVERS

33. AUTORISATION ACHATS

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

453-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

454-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 10 novembre 2014** soient adoptés.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Rencontre et travaux sur le budget. Adoption prévue le 22 décembre 2014
- Compléter le bail final avec le CPE
- Conférence téléphonique avec résidents et Bell pour problèmes rue Antoine
- Nouvelle façon de procéder avec dérogations mineures à partir de janvier
- Négociation de la convention collective
- Liste des comptes (versus la Loi devrait être un mois plus tard) et mettre pigeonier après pause
- Rencontre avec municipalités pour Club Quad

- Gala des bâtisseurs Val Saint-Côme
- Visite pour coupes de bois avec Michel Venne et Association du Lac Clair
- Conférence de presse le 15 décembre à 13h30. Saint-Côme capitale de la chanson traditionnelle et règlement patrimoine
- Soumission pour deuxième bureau-médecin-18 décembre

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

6. DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

7. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

455-2014

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, lesquelles se tiendront le 3^e lundi du mois sauf les jours fériés et se tiendront le mardi et **débuteront à 19h00**.

- 19 JANVIER
- 16 FÉVRIER
- 16 MARS
- 20 AVRIL
- 19 MAI (MARDI)
- 15 JUIN
- 20 JUILLET
- 17 AOÛT
- 21 SEPTEMBRE
- 19 OCTOBRE
- 16 NOVEMBRE
- 21 DÉCEMBRE

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté

8. HORAIRE D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

456-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'horaire d'ouverture de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque municipale soit déterminée comme suit;

- **Les bureaux municipaux** conservent leur horaire habituel jusqu'au mercredi 24 décembre 2014 à midi. Par la suite, nous serons ouverts le lundi 29 décembre 2014 de 8h30 à 16h30 et le mardi 30 décembre 2014 de 8h30 à 16h30. Nous reprendrons l'horaire habituel à compter du lundi 5 janvier 2015 à 8h30.
- **La bibliothèque municipale** sera ouverte au public les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015. L'horaire régulier reprendra le mardi 6 janvier 2015.

Adopté

9. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1784 École Saint-Côme

Transmet copies de factures au montant de 1 108.05 \$ pour le lait, la soupe et les dîners dépannage servis aux élèves durant 2013-2014.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

457-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 1 000 \$ tel que prévu au budget et libellé à École Saint-Côme constituant le soutien financier 2013-2014 pour la soupe, le lait et les dîners dépannage fournis aux élèves.

Adopté

1785 Joyce Gagné

En mai 2015, aimerait organiser une course afin d'amasser des fonds pour le cancer. Demande publicité gratuite dans le Journal En Bref ainsi que l'accès gratuit au Centre de Loisirs Marcel Thériault pour le départ, l'arrivée et la remise des médailles.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

458-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de publicité gratuite dans le Journal En Bref ainsi que l'accès gratuit du Centre de Loisirs Marcel Thériault soient acceptés afin que Mme Joyce Gagné puisse organiser une course, qui aura lieu le 2 mai 2015, afin d'amasser des fonds pour le cancer et que des pompiers du Service des incendies de Saint-Côme accompagneront les participants à cette course.

Adopté

1789 CARA

Formulaire d'adhésion 2015 au coût de 200 \$. Transmet rapport annuel 2013-2014. Membre en 2014

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

459-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 200 \$ libellé à l'ordre de CARA et constituant notre adhésion pour 2015.

Adopté

1792 Ministre des Transports

Informe qu'un montant de 17 100 \$ a été subventionné comme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal et transmet le formulaire détaillant les dépenses admissibles et demande copie de résolution confirmant les dépenses.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

460-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux tel qu'octroyés par le Ministre délégué aux Transports en date du 6 novembre 2014 pour un montant subventionné de 17 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adopté

1797 COMBEQ

Adhésion 2015 pour notre inspecteur municipal au coût de 325 \$ taxes en sus (373.67 \$ avec taxes).

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

461-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 325 \$ taxes en sus et libellé au nom de COMBEQ constituant l'adhésion 2015 de notre inspecteur municipal à cet organisme.

Adopté

1799 Croix-Rouge Canadienne

Transmet entente aux sinistrés pour 2015 au coût de 339.00 \$ sans taxes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

462-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 339.00 \$ sans taxes libellé à Croix-Rouge canadienne division Québec constituant l'entente de Services aux sinistrés pour 2015.

Adopté

1800 Société d'habitation

Fait parvenir pour information, le rapport d'approbation du budget 2015 pour l'OMH devant être accepté par la municipalité de payer sa quote-part des investissements effectués pour les travaux de remplacement, d'amélioration etc.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

463-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme approuve le rapport du budget pour 2015 et s'engage à assumer sa quote-part à l'OMH, soit un montant de 3 673 \$, relativement aux sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu de Plan Québécois des infrastructures.

Adopté

1802 Dr Robert-Paul Hertling

Transmet exemplaire de lettre que les patients recevront les informant des modifications de jours et de lieux à partir du 7 janvier 2015 pour le nouveau point de chute du CLSC. Demande d'afficher un exemplaire au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville.

1803 St-Côme en glace

Dans le cadre du Festival 2015, il y aura courses de motoneiges le samedi 7 février. Demande la possibilité d'avoir **gratuitement** une équipe de premiers répondants sur les lieux pendant le déroulement de la journée.

Copie à tous

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

464-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une équipe de Premiers Répondants sera présente sur les lieux des courses de motoneiges qui se tiendront le samedi 7 février 2015 et que ce service sera offert gratuitement au Festival St-Côme en glace.

Adopté

1804 École Saint-Côme

Demande soutien financier afin de pouvoir venir en aide à des enfants et leur famille dans le besoin.

Cette demande a été mise à l'étude pour la préparation des prévisions budgétaires 2015.

1815 NORDIKeau inc.

Offre de service-Renouvellement 2015 au coût de 21 646.56 \$ taxes en sus.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

465-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de service d'assistance technique pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement-renouvellement 2015 au coût de 21 646.56 \$ taxes en sus de la firme NORDIKeau Inc. soit acceptée.

Adopté

1820 L'Atelier Urbain inc.

Renouvellement offre de services pour 2015 au coût de 16 449.50 \$ taxes en sus (18 912.93\$ avec taxes).

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

466-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre de services professionnels en urbanisme pour 2015 au coût de 16 449.50 \$ taxes en sus de la firme L'Atelier Urbain inc. soit acceptée.

Adopté

1822 St-Côme en glace

Transmet quelques demandes pour des besoins reliés au Festival.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

467-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme accepte les demandes d'aides techniques faites dans la lettre datée du 5 décembre 2014

Adopté

10. AFFAIRES NOUVELLES

François Chevrier : Mardi le 9 décembre-visite touristique-départ 9h30 du Bureau d'Accueil Touristique

Manon Pagette : Lancement de la politique familiale le 25 janvier 2015, détails dans le prochain journal en Bref

Bibliothèque : Club de lecture et autres-Journal En Bref

Michel Venne : Informe les membres du conseil que la Municipalité n'a pas encore reçu le Bail Emphytéotique, la signature se fera très bientôt.

En ce qui a trait à la circulation des véhicules lourds dans le Rang des Venne, le dossier est en construction avec le ministère des Transports

Jean-Pierre Picard demande à M. le maire s'il y a eu un développement dans le dossier avec ministère de l'environnement sur la rue des Skieurs, M le maire informe l'assemblée que la municipalité a reçu ce matin le certificat d'autorisation du ministère pour exécuter les travaux pour le retrait des sédiments s'étant accumulé dans le littoral de deux sections de la Rivière Versailles.

Guy Laverdière transmet ses félicitations à M. le Maire pour son intervention dans le dossier ci-haut mentionné par M. Picard.

Informe les membres du conseil qu'il a assisté à une rencontre à Saint-Alphonse afin d'optimiser les matières résiduelles, le programme s'appelle : ICI

FINANCES

11. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée un **état des revenus et dépenses au 8 décembre 2014** ainsi qu'une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

12. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2015

Monsieur le conseiller Guy Laverdière donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement décrétant la rémunération des élus pour l'année 2015.

13. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT TAUX ET TARIFS TAXES 2015

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement décrétant les taux et tarifs des taxes pour l'année 2015 et le mode de versements.

14. TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

468-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêts applicable sur les arrérages de taxes de l'année 2015 soit établi à **9% et que le taux de pénalité applicable soit établi à 5%**.

Adopté

15. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

16. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

469-2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **11665; 11815 à 11817; 11820; 11830 à 11833; 11922 à 11925; 11927 à 11944; 11946 à 11962 et 11983 à 12048** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois de **novembre 2014**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois de **novembre 2014** totalisant **813 994,18 \$ soit** adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

17. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

470-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements soient effectués au montant total de : **2 081.10 \$**

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

19. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

471-2014

Il est présentement 20h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

472-2014

Il est présentement 20h20 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. VERSEMENT ENTREPRENEUR-CASERNE DE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

473-2014

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 3 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **398 160.89 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le 3ème versement pour les travaux de construction de la caserne de pompiers.

Adopté

21. VERSEMENT ARCHITECTE-CASERNE DE POMPIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

474-2014

Suite à la réception d'une facture de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels durant la construction de la nouvelle caserne de pompiers, les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **8 370.18 \$** à la firme **HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.**

Adopté

TRANSPORT

22. DEMANDE AU MTQ-SÉCURISER INTERSECTION RANG 7 ET ROUTE 347 AINSI QUE 65^E AVENUE ET ROUTE 347

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

475-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que, suite à une pétition reçue de plusieurs contribuables de la Paroisse de Saint-Côme et afin de sécuriser la sortie des véhicules à l'intersection du Rang 7 et de la Route 347 à l'entrée du nouveau pont, ainsi qu'au coin de la 65^e Avenue et Route 347, la municipalité demande au Ministère des Transports de procéder à une étude afin de trouver une solution adéquate pour la sécurité des utilisateurs.

Adopté

URBANISME

23. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT RELATIF AU COLPORTAGE

Monsieur le conseiller Michel Venne donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet d'abroger et de remplacer le règlement # 342-2000 et de réglementer le colportage sur le territoire de la municipalité.

24. RAPPORT CCU

DEMANDE PRIVÉE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE AFIN D'AUTORISER LES USAGES COMMERCIAUX « 2520 AUTOMOBILE DE TYPE 2 » ET « 2420 DÉTAIL DE TYPE 2 » DANS LA ZONE 805. (DPMR-2014-03)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant qu'une demande privée de modification réglementaire (DPMR-2014-03), visant à modifier la réglementation relative au zonage afin d'ajouter les usages « 2520 Automobile type 2 » et « 2420 Vente au détail type 2 » aux usages autorisés dans la zone 805, a été déposée à la Municipalité conformément au Règlement 412-2006;

Considérant que les usages visés sont peu compatibles avec la vocation résidentielle de la zone;

Considérant que plusieurs autres zones et propriétés sont propice à un tel usage sur le territoire municipal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande;

Considérant que le Conseil ne juge pas opportun et dans l'intérêt général de permettre ces usages dans la zone 805;

476-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que cette demande soit mise à l'étude afin que le demandeur puisse avoir l'opportunité de s'exprimer en ce qui concerne cette modification au zonage municipal.

Adopté

DM-2014-04 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMPLANTATION DÉROGATOIRE, EN MARGE AVANT, D'UN BÂTIMENT SIS AU 101, RUE DU LAC (MATRICULE 8225-04-6654)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure (DM-2014-04) a été déposée à la Municipalité conformément au Règlement 442-2008 sur les dérogations mineures;

Considérant que le Règlement 442-2008 sur les dérogations mineures accorde au Conseil, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le pouvoir d'accorder une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage;

Considérant que l'ensemble des exigences du Règlement 442-2008 sur les dérogations mineures et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) sont respectées;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder ladite dérogation mineure;

477-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et d'accorder au requérant, dans le cadre de sa

demande visant l'immeuble situé au 101 de la rue du Lac (Matricule : 8325-85-4909) : une dérogation à l'article à l'article 27 du Règlement de zonage, afin de permettre, au lieu d'une marge avant de 7,5 m, l'implantation du bâtiment principal à 3,32 m de l'emprise de la rue.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

25. LABORATOIRE D'ANALYSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

478-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à compter des présentes les demandes d'analyses d'eau potable et d'eau usées soit adressées au laboratoire BIOLAB.

Adopté

26. OMH ST-CÔME-APPROBATION BUDGET 2014

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

479-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Paroisse de Saint-Côme accepte la révision budgétaire 2014 du 29 octobre 2014 de l'OMH St-Côme laquelle augmente la contribution de la municipalité de 108,00\$.

Adopté

LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

27. VERSEMENT ENTREPRENEUR -RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

480-2014

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 3 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **32 589.87 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le 3^{ème} versement pour les travaux de réfections extérieures au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère).

Adopté

28. VERSEMENT ARCHITECTE -RÉFECTION EXTÉRIEURE PRESBYTÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

481-2014

Suite à la réception d'une facture de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services professionnels durant les travaux de réfections extérieures au bureau d'accueil touristique (ancien presbytère), les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **1 069.27 \$** à la firme **HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.**

Adopté

29. VERSEMENT ENTREPRENEUR – AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

482-2014

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 2 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **49 418.51 \$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le versement No 2 pour les travaux d'aménagement du point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Adopté

30. VERSEMENT ARCHITECTE-AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

483-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à verser un montant de **2 040.81 \$** à **Hétu-Bellehumeur architectes inc.** constituant un montant facturé pour services professionnels au dossier d'aménagement d'un point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Adopté

31. POLITIQUE FAMILIALE-MADA

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

484-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le maire Martin Bordeleau et résolu à l'unanimité du conseil que, après en avoir pris connaissance, le document cadre de la Politique Familiale MADA soit approuvé.

Adopté

32. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

485-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que madame la conseillère Manon Pagette soit par la présente nommée répondante (représentante désignée) de la municipalité à la bibliothèque municipale pour l'année 2015 auprès du CRSBP et que Madame Marie-Pier Guzzi soit par la présente nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2015.

Adopté

DIVERS

33. AUTORISATION ACHATS

Monsieur le conseiller François Chevrier demande une autorisation d'achat pour l'impression d'un dépliant touristique.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

486-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer un montant de 1 100 \$ plus taxes, à même le poste **Comité Tourisme** et libellé à Imprimerie Pinard pour l'impression de dépliant.

Adopté

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

487-2014

Il est présentement 21h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale